Image not found or type unknown

passage temporaire a 35h... peut on me forcer??

Par **lecanecorsodu11**, le **16/10/2010** à **17:37**

Bonjour a tous!
J'ai un petit problème et je souhaiterai connaitre votre avis.
Je travaille a mi temps dans un magasin. Je fais 20h effectuées comme ceci: vendredi, samedi et dimanche.
Je travaille la bas depuis un peu moins d'un an, et il y a 3 mois, j'ai trouvé un complément a médiapost pour le début de semaine. J'ai donc deux emplois en cdi. Mon contrat Mediapost est de 10h mais on en fait facilement davantage.
Toujours est il que mon employeur au magasin me dit que temporairement pendant 3 semaines, il veut me passer a 35h!!!!
Je ne veut pas, car cela me fera perdre mon emploi de distributrice a Mediapost si je ne vais plus travailler!
A t'il le droit deme forcer a accepter le 35h temporaire??
Je vous remercie beaucoup pour vous réponses!!

Par **P.M.**, le **16/10/2010** à **20:21**

Bonjour,
L'employeur n'a aucun droit pour vous forcer à modifier l'horaire de travail d'un contrat à temps partiel...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés